



Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé

**DIRECTION DE L'EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX**

UNITE MATERIOVIGILANCE DES EQUIPEMENTS

Tél. : +33 (0)1 55 87 37 78

Fax. : +33 (0)1 55 87 37 02

A l'attention des responsables d'établissement
et correspondants locaux de matériovigilance
pour diffusion aux services concernés.

Saint-Denis, le 16 octobre 2009

MATERIOVIGILANCE :
**Recommandation concernant les défibrillateurs externes HeartStart FR2+
Philips Healthcare**

La société Philips Healthcare vous adresse ce jour une **information de sécurité** concernant les défibrillateurs externes HeartStart FR2+.

En complément des recommandations de la société Philips Healthcare et dans l'attente du remplacement des dispositifs concernés, nous vous recommandons d'utiliser des solutions alternatives ou d'envisager la recherche de solutions alternatives si vous n'en disposez pas.

Dans l'attente, vous pouvez continuer à utiliser votre défibrillateur conformément aux recommandations données par Philips Healthcare dans cette notification.

Ce courrier est disponible sur le site Internet de l'Afssaps : www.afssaps.sante.fr

Tout incident ou risque d'incident grave doit être déclaré dans le cadre de la matériovigilance à l'Afssaps / Département des vigilances – Fax 01.55.87.37.02.

Toute information complémentaire relative à ces recommandations peut être demandée par mail à l'adresse dedim.ugsv@afssaps.sante.fr ou par téléphone au 01.55.87.37.78.